

Les impôts royaux

- la taille

impôt pesant sur les paysans

- les aides

taxe sur les boissons

- la gabelle

taxe sur le sel

- les traites

taxe sur la circulation



Les droits seigneuriaux

- le cens et le champart

taxe sur la terre

- les corvées

travail à fournir au seigneur

- les banalités

obligation d'aller au four, moulin, pressoir du seigneur



L'impôt payé au clergé

- la dîme

un dixième des récoltes





A partir de mai 1789, ce genre de caricatures se multiplient. Elles sont réalisées par des graveurs* qui font une centaine de copies pour chaque caricature. Elle coûte 10 à 15 sous, ce qui correspond au coût d'un livre d'aujourd'hui. Les clients étaient des citadins des milieux populaires (artisans surtout). Ils les accrochaient au mur de leurs logements.

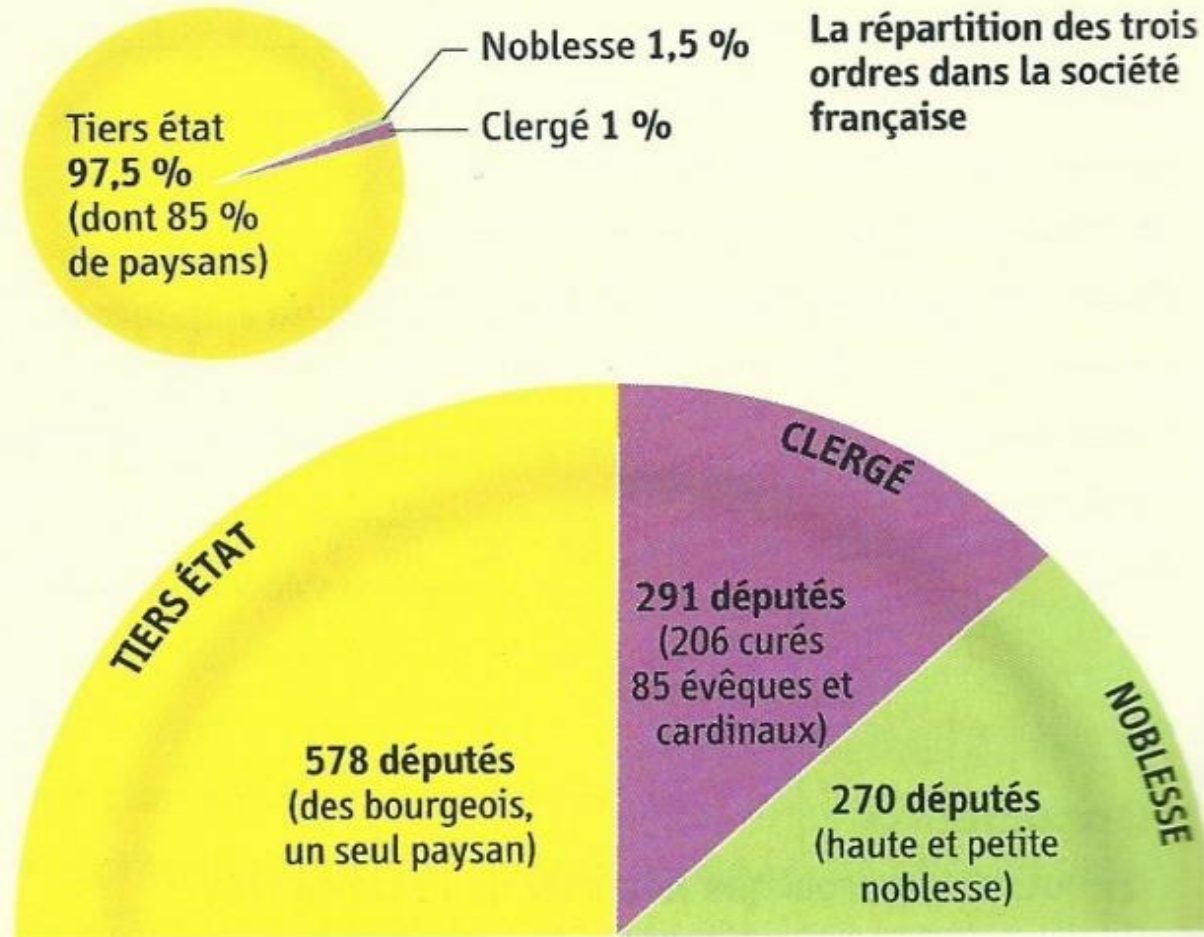
*Les graveurs travaillaient en imprimant une image sur du papier grâce à une planche gravée en cuivre. Voir planche de l'Encyclopédie sur le thème « Gravure ».

« À Paris et dans les grandes villes, la bourgeoisie était supérieure à la noblesse en richesses, en talents et en mérite personnel. Elle avait dans les villes de province la même supériorité sur la noblesse des campagnes. Elle ressentait cette supériorité ; cependant elle était partout humiliée. Elle se voyait exclue des emplois dans l'armée ; elle l'était du haut clergé par le choix des évêques parmi la haute noblesse. La haute magistrature¹ la rejetait également, et la plupart des parlements n'admettaient que des nobles pour magistrats. »

D'après le marquis de Bouillé,
Mémoires, 1801.

1. La haute justice

La répartition des trois ordres dans la société française



6 L'Assemblée des États généraux (mai 1789)